

Bientôt entreprendre la visite des paroisses du diocèse, heureux de suivre en cela l'exemple du Pasteur zélé, dont nous sommes obligés en ce moment de prendre la place.

Voici ce que nous avons réglé à ce sujet :

1^o Nous nous rendrons dans la paroisse de *S. Germain de Rimouet* *Samedi le 21 de Juillet*, — vers les 3 heures de l'après-midi. Environ un quart d'heure après notre arrivée, l'on donnera une instruction familière ou conférence, après laquelle nous partirons du presbytère pour faire notre entrée solennelle à l'église de la manière prescrite par le Rituel. Après l'entrée, l'ordre des exercices de la visite sera expliqué, puis nous ferons une exhortation, et enfin nous donnerons la bénédiction du Saint Sacrement.

2^o Nous ferons, à commodité, la visite du tabernacle, des fonds baptismaux, ainsi que l'examen des comptes de la fabrique, que les marguilliers tiendront prêts à nous être présentés. Nous ferons une attention particulière à l'exécution des ordonnances données dans les visites précédentes.

3^o M. le curé nous présentera un inventaire du linge de son église, ainsi qu'un tableau des indulgences et messes de fondation, s'il y en a.

4^o Comme le nombre des paroisses que nous avons à visiter est considérable, les prêtres qui nous accompagneront entendront d'abord les confessions de ceux qui devront être confirmés, et n'entendront celles des autres paroissiens qu'autant que l'œuvre, à laquelle les circonstances nous forcent de nous borner, leur laissera le temps de le faire.

5^o Nous laisserons la paroisse de *S. Germain*, *mercredi* — *le 24 de Juillet*, — à une heure et demie de l'après-midi, et Messieurs les marguilliers nous procureront, ainsi qu'aux personnes de notre suite, les voitures précisément nécessaires pour nous transporter à la paroisse suivante.

Sera le présent mandement lu au prône de la messe paroissiale le premier dimanche après sa réception.